

Motion des personnels statutaires et contractuels de GEOPS et du département des sciences de la Terre d'Orsay

Les personnels statutaires et contractuels de l'unité GEOPS et du département des sciences de la Terre d'Orsay expriment par cette motion leur opposition à la version finale du projet de Loi de Programmation de la Recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030.

Ce projet de loi

- ne répond pas au sous-financement chronique des universités ;
- n'envisage le financement de la recherche que par le prisme d'appels à projets compétitifs et non par une augmentation de crédits pérennes indispensables au bon fonctionnement des laboratoires ;
- ne prend pas en compte la complémentarité entre la recherche et la formation, et ainsi néglige cette dualité qui fonde la spécificité du modèle universitaire ;
- renforce la précarité en créant des « CDI de projet » et des « tenure tracks » et non les postes statutaires pérennes dont l'enseignement et la recherche ont besoin.

Nous dénonçons les amendements apportés au projet de loi par le Sénat sans concertation avec la communauté universitaire ni ses représentants élus.

Ainsi nous condamnons :

- l'affaiblissement considérable du rôle du Conseil National des Universités et la création de nouveaux régimes dérogatoires ou d'éviction de la procédure de qualification nationale dans le processus de recrutement des enseignants-chercheurs ;
- la création d'un délit de « *trouble à la tranquillité et d'atteinte au bon ordre des établissements* » qui entrave les libertés les plus fondamentales, dont la liberté d'expression ;

Et nous demandons :

- la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement sur des postes pérennes, afin de faire cesser la précarisation ;
- une augmentation significative des moyens pérennes accordés à la recherche publique, afin de permettre une hausse des ressources récurrentes des laboratoires de recherche, ainsi qu'une revalorisation des traitements de l'ensemble des personnels ;
- le maintien du caractère national des cadres de qualification et d'évaluation des enseignants-chercheurs ;
- le respect des libertés académiques et universitaires.

Dans ce contexte, nous refuserons d'honorer les différentes responsabilités et missions d'expertises nationales auprès de l'ANR, du HCERES, des sections du CNU et des Organismes Nationaux de Recherche.

Par ailleurs, dans un contexte sanitaire très difficile, le personnel de l'ESR doit assurer le service public auquel les étudiant-es ont droit et nous demandons que les cours en présentiel reprennent le plus vite possible et non en février comme annoncé par le gouvernement. Les signalements de détresse aiguë et de décrochage se multiplient : il est de notre responsabilité de ne plus attendre et des universités de recruter du personnel, d'investir les mètres carrés libres, d'équiper les salles de systèmes d'aération performants, etc. pour faire revivre l'Université dans le respect des protocoles sanitaires.

Cette motion a été proposée par vote électronique à l'ensemble des membres de l'UMR GEOPS et du département des sciences de la Terre (95 permanents + contractuels et doctorants) et rassemblée 64 votes exprimés, avec 49 pour, 10 contre, et 5 « ne se prononce pas ».